

Luxembourg, le 11 avril 1985



PRÉSIDENCE DU GOUVERNEMENT

31.12.85 / 31.13.85

Monsieur Jos WEIRICH
Président du Comité Fédéral
de la Fédération des Victimes
du Nazisme Enrôlées de Force

LUXEMBOURG

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 28 mars 1985 au sujet du programme officiel des cérémonies qui se dérouleront le 8 mai prochain à l'occasion de la commémoration du quarantième anniversaire de l'armistice, de la libération des camps de concentration et des prisons et du retour des déportés civils et militaires.

Cette lettre me surprend à plus d'un égard et trouve son origine me semble-t-il, dans un malentendu.

D'abord, je voudrais faire remarquer que le Gouvernement a pris l'initiative de commémorer certains événements déterminés liés à la fin de la guerre 1940/45, à savoir :

- la libération du pays par les forces alliées (10 septembre 1944);
- la libération des camps et le retour des déportés civils et militaires (21 avril 1945);
- l'armistice (8 mai 1945).

Par ailleurs, le Gouvernement en voulant coordonner les cérémonies en relation avec ces événements, n'a jamais entendu limiter les cérémonies aux seules cérémonies figurant au programme officiel. Il a toujours été compris que les différentes associations nationales restent libres d'organiser telles cérémonies qu'elles jugeront opportunes ou nécessaires. D'ailleurs, dans les différentes parties du programme officiel une large place est laissée pour que les associations patriotiques puissent développer leurs propres activités.

Le Gouvernement ne serait certainement pas dans son rôle s'il essayait d'interdire à telle association ou à tel groupement d'organiser une

manifestation, s'il imposait telle date pour une cérémonie déterminée, s'il s'ingérait, en un mot, dans les affaires internes des différentes associations. Le Gouvernement a voulu toutes les associations patriotiques libres, à la fois en ce qui concerne les cérémonies qu'elles veulent prévoir et en ce qui concerne la coordination avec d'autres groupements. En cela toutes les associations patriotiques ont été placées sur un pied d'égalité.

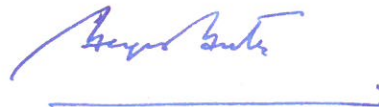
Je voudrais enfin souligner que le programme officiel se concentre essentiellement sur la cérémonie au Monument National de la Solidarité, monument dont le caractère national et unificateur n'est mis en doute ni par les Enrôlés de Force ni par la Résistance.

Je peux vous assurer que le Gouvernement a entendu associer à ces diverses manifestations l'ensemble de la population pour rendre hommage à celles et à ceux qui au prix d'innombrables souffrances, ont contribué à quelque titre que ce fût, activement et passivement à nous libérer du joug nazi.

Je suis persuadé que ces éclaircissements sont de nature à préciser les intentions du Gouvernement et la portée des différentes cérémonies qui commémoreront la fin de la 2e Guerre Mondiale.

Tout en restant volontiers à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président du Gouvernement



Ministre d'Etat